

ABONNEMENT.

Saumur
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS.
Chez M. HAYAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Janvier 1878.

Chronique générale.

On ne s'occupe encore que de l'invalidation de M. de La Rochefoucauld qui a mis complètement à jour le parti pris de la majorité de se transformer en Convention.

Il se confirme que le groupe constitutionnel du Sénat aurait, pour protester contre l'arbitraire de la Chambre républicaine, décidé d'offrir la candidature, pour le siège du général d'Aurelle, à M. le duc de La Rochefoucauld. Cette élection reconstituerait l'union de la droite sénatoriale.

La candidature du duc Decazes serait ajournée au lendemain de sa propre invalidation comme député de Puget-Théniers.

Un député de la droite vient de féliciter M. Bethmont de l'énergie qu'il a mise à protester contre l'invalidation scandaleuse du député de Mamers. « Je savais, monsieur, lui a-t-il dit, que vous aviez du talent; je sais maintenant que votre courage ne le lui cède en rien. »

On a distribué un projet de loi de M. Léon Say sur les crédits supplémentaires et extraordinaires à ouvrir par décrets pendant la prorogation des Chambres.

Aux termes de ce projet, il ne peut être ouvert de crédits extraordinaires qu'en vertu d'une loi.

Dans le cas de prorogation, ces crédits devront être ouverts par décrets rendus en conseil d'Etat, après avoir été délibérés et approuvés en conseil des ministres.

Ce projet de loi a été renvoyé à l'examen de la commission du budget.

La commission du budget, dans sa der-

nière réunion, a discuté la question de la conversion de la Rente 5 0/0.

M. Germain a insisté vivement en faveur de la mesure et s'en est déclaré un partisan très-ferme.

Dans cette discussion, la commission a passé en revue les divers moyens qui pourraient être adoptés pour opérer la conversion.

Les deux principaux types de conversion mis en avant sont la conversion du 5 0/0 en rentes perpétuelles déjà existantes: à 1/2 ou 3 0/0, ou la création de rentes nouvelles amortissables et destinées à remplacer le 5 0/0.

La commission reconnaît que la conversion, par un de ces moyens, produirait au Trésor un avantage d'environ 60 millions par an qui pourraient, chaque année, être affectés aux grands travaux publics dont le gouvernement actuel poursuit l'achèvement.

Le gouvernement a déjà fait part à la commission de ses idées à ce sujet.

Le ministre des finances estime qu'il y a actuellement des raisons d'opportunité se rattachant en partie à la situation extérieure qui en rendent la réalisation dangereuse.

La commission du budget a entendu lecture du rapport de M. Floquet, qui tend à l'adoption du projet du gouvernement sur la construction des maisons d'écoles.

Les fonds destinés à la création de la caisse des écoles devant être obtenus par des moyens de trésorerie, la commission a eu à examiner le projet.

Elle en approuve les dispositions; elle propose donc de mettre: 1° une somme de 60 millions de francs, payables en cinq annuités, à partir de 1878, à la disposition du ministre de l'instruction publique, à titre de subvention entre les communes en vue de l'amélioration ou de la construction de leurs bâtiments scolaires et de l'acquisition des mobiliers scolaires; 2° une autre somme de 60 millions également, payables en cinq

annuités, à partir de la même époque, à la disposition, à titre d'avance, des communes dûment autorisées à emprunter pour le même objet.

Pour répartir les subventions, il sera créé une caisse pour la construction des écoles, administrées par la caisse des dépôts et consignations.

Les subventions payées aux communes par la caisse des écoles lui seront remboursées, en capital et intérêts, au moyen de quinze annuités.

La caisse des écoles sera entretenue, soit avec les fonds qui sont mis à sa disposition par le Trésor, moyennant intérêt de 3 0/0, soit avec le produit de la négociation de titres créés et émis dans les conditions de l'article 3 de la loi du 11 juillet 1868, sur les chemins vicinaux.

On distribue encore à la Chambre un projet de M. Talandier, Barodet, Louis Blanc, Bonchet, Duportal, etc., ayant pour objet « la liberté de conscience dans les écoles et les examens ».

L'exposé des motifs réclame pour les parents « libres penseurs » la faculté d'élever leurs enfants dans la haine et le mépris de toute loi religieuse.

Le dispositif demande que l'enseignement religieux dans tous les établissements d'instruction publique soit facultatif, et en tout cas séparé de l'enseignement « civique ».

Il défend d'imposer à aucun élève des deux sexes l'assistance à aucune cérémonie du culte.

Il interdit toute épreuve relative à l'enseignement religieux, et ordonne une amende de 100 à 300 fr., et en cas de récidive, une amende de 300 à 4,000 fr. pour tout instituteur ou professeur qui enfreindrait la loi Talandier.

LE 21 JANVIER.

L'anniversaire du 21 janvier a été célébré hier à la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou.

Comme les années précédentes, des messes ont été célébrées de huit heures du matin à une heure de l'après-midi à l'autel élevé sur l'emplacement où fut enseveli Louis XVI.

La première messe a été dite par l'honorable abbé Cambot, aumônier de la chapelle.

M. le duc de Nemours a assisté à la messe de neuf heures.

A dix heures, la reine Marguerite de Bourbon s'est rendue à la chapelle expiatoire.

A onze heures est arrivée la reine douairière dona Isabelle d'Espagne.

Nous avons remarqué également la présence du prince Philippe de Bourbon.

La foule était fort nombreuse. Tout s'est passé dans le plus profond recueillement et dans un ordre parfait. Nous ne ferons pas le dénombrement des visiteurs qui ont accompli le pieux pèlerinage du 21 janvier; les listes de toutes les signatures recueillies doivent être publiées par l'un de nos confrères, et les originaux seront adressés au comte de Chambord. (La Défense.)

On assure que M. Duportal vient d'envoyer ses témoins à M. Gambetta pour obtenir une réparation par les armes ou la rétractation d'une publication faite par la République française, au sujet de M. Duportal.

Des négociations ont eu lieu cette semaine entre des membres influents de différents groupes de la majorité de la Chambre, pour s'entendre sur le mode d'un projet de révision de la Constitution qui doit être présenté dans quelques jours, et qui ne serait que relatif au retour des deux Chambres à Paris.

Les négociations paraissent avoir abouti à une entente commune pour voter le projet aussitôt qu'il sera présenté. On est de parti d'autre d'avis qu'il faut abandonner Versailles pour revenir à Paris.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARY LISMORE

NOUVELLE IRLANDAISE.

Michael ou Mick Lismore, maçon de son métier, avait toujours montré peu de goût pour le mariage.

Cependant, jeune, frais, beau gaillard, il ne manquait ni de danseuses ni de coiffades à la foire de Cork, à la croix de Saint-Kieran et aux fêtes des saints patrons de l'Irlande, qui, encore aujourd'hui, au milieu d'une misère croissante, font briller des rayons de joie et d'oubli de la chauscée des Géants au cap Clear.

« Eh! pourquoi se marierait-il le jeune gars? disaient ses camarades de la truëlle. A quoi bon se charger d'une femme à nourrir, pour qu'elle vous querelle et s'empare de votre saint-frusquin sous prétexte de le ménager? A quoi vous servent un tas d'enfants criards qui ne vous laissent pas dormir tout votre soit durant la semaine, et boire à votre soit le lundi? »

Ces raisonnements, et beaucoup d'autres de

même force, étaient à la portée de Michael, qui en fit son profit, et conserva son indépendance.

Ici-bas cependant, comme le disent les bonnes femmes, il nous faut le devoir pour lester le vaisseau, les rêves pour gonfler les voiles; Michael se passa de l'un, et la pipe et la bouteille lui fournirent les autres en abondance.

Il alla si vite que bientôt le vermillon de la santé qui colorait son visage vint se concentrer sur un nez plus proéminent à mesure que les joues se creusaient davantage; ses cheveux, de plus en plus rares, grisonnèrent, son dos se voûta: comme le matelot, habitué au tangage et au roulis, chancelle jusque sur la terre ferme, le maçon, avant même d'avoir bu son coup du matin, sentait flageoler sous lui ses jambes grêles.

Bref, avant le temps, et sans avoir eu les charges et les soucis du père de famille, Michael Lismore en obtint le titre, et ne fut plus connu, aux environs de Cork et tout le long des bords de la Lee, que sous le nom du Père Mick.

Il semblait destiné à mourir comme il avait vécu, recueillant assez de dictons, d'axiomes, de refrains de chansons à boire, pour justifier, préconiser même son genre de vie, et mettre sa conscience en repos.

Il ne faisait de mal à personne, de bien non plus; il ne demandait rien à qui que ce fût, ni ne donnait quoi que ce soit; il ne craignait ni

Dieu ni diable, n'avait à faire ni au curé ni au juge de paix.

Et n'était-il pas libre, au bout du compte, de boire ce qu'il gagnait, le brave homme?

Si sa souquenille était mal raccommodée, ses culottes mal attachées, si son bonnet souillé de boue eût fait honte à un mendiant, de quoi se mêlait le monde? priait-il les gens de le regarder?

Les plus grands philosophes devient parfois de leurs principes; ne vous étonnez donc point s'il en fut ainsi de Lismore.

Bon compagnon, ouvrier intelligent, le whiskey n'avait pas tellement altéré ses facultés qu'il en fût venu à manquer d'ouvrage.

D'ailleurs, comme il le disait, il avait de la chance.

Il plaisait aux entrepreneurs, parce qu'en véritable Irlandais il trouvait toujours le mot pour rire, et que son activité et sa robuste constitution résistaient aux excès dont son visage et sa taille portaient les marques.

Mais tout s'use à la fin, et un jour, par une belle matinée de printemps, lorsqu'après une nuit d'angoisses, Michael voulut se lever pour recourir à sa médecine ordinaire, le whiskey, les forces lui manquèrent: tremblant la fièvre, et poussant des gémissements inarticulés, il relomba.

Arrivé, la veille, avec une escouade d'ouvriers pour les réparations d'un château qui changeait de

propriétaire, et qu'il s'agissait d'abattre et de relever, le Père Mick, dans le but de chasser le brouillard dehors, avait trop abusé de sa boisson favorite.

La journée finie, il n'eut pas la force de suivre la bande de camarades qui se rendait au bourg voisin.

Laisse en arrière, sans trop savoir ce qu'il faisait, il devia de sa route, tourna, en côtoyant une haie, dans le sentier qu'elle bordait, en suivant la pente; puis, profitant d'une large trouée, alla s'enfermer sous des tas de foin qui séchaient ou fermentaient dans le champ mal clos dont il avait fait le tour.

Il aurait pu languir là de longues heures, y mourir peut-être sans secours; car le propriétaire du sol remettait ses intérêts à un agent, qui comptait sur le fermier, qui s'en fait sur un valet, qui s'en reposait sur quelque autre, sur le hasard ou sur les fées, pour retourner les foins.

Heureusement qu'une paysanne des environs se trouva attirée de ce côté.

Peggy Ryan, qui devait à sa laideur le surnom de la Tête-Carrée (de fait elle paraissait taillée à coups de serpe, plutôt que formée des mains de cette gracieuse nature qui se plait à arrondir les contours); Peggy, de bruyère en bruyère, avait suivi jusqu'à la haie sa vache, qu'elle appelait Jacqueline, en souvenir d'une sœur, à elle, morte en bas âge.

La ville de Paris prépare de grandes fêtes pour l'Exposition.

Les ressources financières pour faire face aux dépenses sont aujourd'hui trouvées.

Le gouvernement a l'assurance que presque tous les souverains viendront à Paris visiter notre Exposition.

LES... SYMPATHIES DE L'ALLEMAGNE.

La Correspondance de Berlin, en date du 15 janvier, publie l'entrefilet suivant :

« Le programme du centre gauche français (contenu dans le discours du député L. Renault) annonce, entre autres choses, « une ferme résistance à la propagande socialiste. » — Nous ne pouvons qu'engager les républicains conservateurs, qui tiennent aujourd'hui le pouvoir en France, à lire les correspondances adressées de Paris au *Forwards* (feuille démocrate-socialiste) de Leipzig ; ils y verront ce que les Internationaux de leur pays croient pouvoir attendre de la République et quelles perspectives — illusoire sans doute — de « désarmement social » leur offre l'évolution à gauche de la politique intérieure française. »

La menace contenue dans ces lignes n'échappera sans doute à personne. La feuille allemande avertit les « modérés » de réprimer la « propagande socialiste. » Dans peu de jours, les organes de M. de Bismark se plaindront de l'impuissance des républicains du gouvernement à réprimer les agissements du socialisme. Puis, dans un temps plus prochain peut-être qu'on ne le pense, ils demanderont au prince-chancelier de prendre des mesures contre le danger que le radicalisme français fait courir à l'Europe monarchique.

On pourra voir alors de quelle utilité aurait été pour la France les marques de dévouement si servilement prodiguées par les républicains à la chancellerie allemande, dans l'espoir antipatriotique, et justifié d'ailleurs, d'obtenir son appui contre les conservateurs.

M. le général Ducrot a fait connaître sa réponse aux offres du fauteuil inamovible, au Sénat, du général d'Aurelle de Paladines ; il a décliné toute candidature et a exprimé le désir de vivre complètement éloigné de la politique.

M. le général Borel a personnellement déclaré qu'il n'avait jamais eu l'intention de demander pour lui la succession du général Ladmirault au poste de gouverneur de Paris.

Les membres les plus influents du centre gauche ont cru devoir faire quelques observations au Comité-directeur sur les retards apportés à la vérification des pouvoirs et le peu de sobriété mise dans les invalidations.

Aussi fut-elle que pourrait l'être un chrétien, la Jacqueline savait que partout où passe l'eau elle suinte, que partout où il y a eu moisson ou fenaison on trouve l'herbe ou le grain ; elle avait donc suivi les sentiers parcourus par les faucheurs et par leurs brouettes, comme si on les lui eût enseignés à l'avance.

Or, je vous le demande, où serait allée la Tête-Carrée sinon où la conduisait la compagne de sa vie, sa génisse, qu'elle avait achetée du produit de toutes ses épargnes, et qui maintenant la nourrissait du produit de son lait ?

Déjà sur le déclin, si l'on peut s'exprimer ainsi en parlant de celles qui n'ont jamais eu d'aurore, la Tête-Carrée n'avait pu trouver un mari.

Ce n'était pas qu'elle ne fût laborieuse, honnête, sobre, saine, robuste, et bonne à en être bête comme on disait dans le pays ; mais elle passait à juste titre pour la plus laide fille à trois milles à la ronde.

Complètement défigurée par la petite vérole, bien qu'elle conservât précieusement son certificat de vaccine, elle était borgne d'un oeil, sourde d'une oreille, et la grimace qu'elle exécutait lorsqu'elle voulait rire était devenue proverbiale.

« Vas-tu pas rire comme la Tête-Carrée ! » disaient les mères à l'enfant qui regardait les yeux, ouvrait une large bouche, et, parolant, s'appretait à crier à plein gosier, dès qu'il aurait

Il est question de lever l'interdiction d'entrée en France pour toutes les feuilles étrangères qui ne jouissent pas encore de cette faveur.

Une mésaventure vient d'arriver à M. Gambetta. Les administrateurs du *Reform-Club* de Manchester avaient proposé de lui adresser une invitation spéciale pour le grand dîner qui doit réunir prochainement tous les membres de la grande association économique ; mais voici que le comité a jugé cette motion intempestive et refusé de faire figurer M. Gambetta sur la liste des invités.

On a beaucoup remarqué à Rome l'accueil particulièrement bienveillant fait à M. Crispi par le prince Frédéric-Guillaume de Prusse et le prince Napoléon.

Sans garantir le moins du monde le renseignement suivant, nous devons faire observer qu'il est donné par une correspondance centre gauche et ministérielle :

« Les nouvelles élections municipales ne peuvent promettre jusqu'ici au parti avancé que le remplacement de six sénateurs des droites. Vous voyez donc que, malgré tout, la majorité sénatoriale sera en 1879 ce qu'elle est aujourd'hui, et il faut bien que le ministère et la Chambre en tiennent compte. »

Nous voilà loin des cris de triomphe poussés par les organes des gauches au lendemain du 6 janvier, loin surtout des calculs du *Siecle*, auxquels l'Agence Havas a prêté son officieuse publicité.

LES TRADITIONS DE 93.

Les traditions de 93 commencent à s'affirmer. Voici ce que nous lisons dans le *Bien public*, à propos du remplacement hypothétique de M. Borel par M. Gresley, comme ministre de la guerre :

« Des capacités de M. le général Gresley, l'on ne sait encore rien qui puisse forcer notre admiration. Ce que l'on n'ignore point, c'est qu'il est orléaniste, qu'il ne manque nullement d'ambition, et qu'il a, comme chef du cabinet de M. Berthaut, toujours approuvé l'attitude de son chef.

En vérité, ce sont là des titres absolument insuffisants. Aussi ne sommes-nous point surpris d'apprendre qu'il est sérieusement question, dans les groupes de gauche, de poursuivre le remplacement du ministre militaire par un ministre civil, à qui l'on adjoindrait un sous-secrétaire d'Etat choisi dans l'armée. »

On ajoute qu'il serait question de créer un inspecteur civil par régiment. On sait qu'en 93, comme en 1871, la pensée de subordonner l'élément militaire à l'élément civil a toujours été mise en pratique, et l'on

rassemblé à cet effet ses forces et son souffle.

Pour comble de malheur, la laide créature était orpheline et pauvre.

Élevée par une vieille tante, dévote, active, probe, mais sèche et impérieuse, et qui, comme moyen d'éducation, n'épargnait pas les tapes, la Tête-Carrée, lorsque sa parente lui laissa en mourant une petite chaumière, une armoire assez garnie de linge et sa bénédiction, se trouva seule et toute désorientée.

Personne pour la gronder le matin, personne à soigner en rentrant de sa journée aux champs, rien à aimer enfin.

C'était triste, mais elle se consolait en se disant que c'était la pauvre solitaire travailla tant et si bien, épargna si courageusement, se refusait toutes ses pensées, ses soucis, ses plaisirs, ses plus chères affections.

Semblable à la femme de l'antiquité qui, portant sur ses épaules le même veau tous les jours, avait vu ses forces se proportionner à la charge croissante, et finissait par porter un fauteur, la Tête-Carrée aurait pu, je crois, soulever au besoin l'énorme et lourde vache qu'elle avait jadis rapportée toute petite d'une foire à huit milles de sa chaumière.

Certes, ce fut un jour glorieux (dont sa mémoire peu encombrée gardait le souvenir tracé en caractères rayonnants) ce jour où la Tête-Carrée ins-

n'a pas oublié quels heureux résultats ces mesures ont toujours donnés ! Nous voici donc revenus aux saines traditions révolutionnaires.

LES CHEMINS DE FER.

La question des chemins de fer, telle que l'a posée le ministre des travaux publics, est une des plus grosses de ce temps : Les chiffres qu'elle soulève — 3 milliards au minimum ; — les travaux qu'elle promet au pays, le réseau ferré qu'elle étend aux départements déshérités jusqu'à ce jour, les intérêts qu'elle agit et ceux qu'elle déplace sont autant d'éléments pour une discussion sérieuse qui s'est déjà ouverte par la presse et devant le public, avant que le Parlement lui-même en ait été saisi.

La construction de 16.000 kilomètres de chemins de fer d'intérêt général, dans le court espace de dix ans, représente une somme d'activité et de travail inconnue à nos mœurs routinières. L'esprit embrasse facilement la reprise d'ensemble qu'une telle œuvre imprimerait aux industries du pays, à l'industrie houillère, à la métallurgie, aux usines qui fabriquent des rails, aux établissements qui construisent des locomotives et des wagons. On voit déjà cent mille terrassiers, l'armée du travail, monter à l'assaut des talus, et pratiquer une saignée utile dans la masse pléthorique des capitaux.

Pour retrouver une pareille initiative et les mêmes ardeurs, il faut remonter en arrière et se reporter aux décisions vigoureuses de la Convention, décrétant, au milieu de ses ennemis du dedans et du dehors, la construction de cet admirable réseau qui s'appelle les routes nationales.

Plus heureux que ses devanciers, M. de Freycinet n'a, lui, à lutter ni contre l'intérieur, ni contre l'extérieur, au moins au point de vue politique.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Le *Lloyd* de Pesth a publié dernièrement la note suivante, que nous reproduisons sans commentaires et dont nos lecteurs apprécieront l'importance :

« C'est un fait d'une grande importance que Victor-Emmanuel, ainsi que nous pouvons l'affirmer positivement, avait profité des réceptions du nouvel an pour exprimer, avec la plus grande franchise et la plus grande chaleur, à l'ambassadeur d'Autriche, qu'il a reçu en audience privée, son désir ardent de ne troubler par aucun nuage les relations amicales entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, sur lesquelles il veillait, et le regret profond qu'il éprouvait en remarquant à cet égard dans beaucoup de cercles de l'Autriche-Hongrie des défiances qui semblaient attacher plus d'importance aux déclamations de quelques exaltés qu'à la parole solennellement donnée par le roi d'Italie. Ces déclarations, faites sur un ton particulièrement solennel par le roi, et dont

nous garantissons et maintenons l'authenticité, même à l'encontre de démentis éventuels, n'ont pas manqué de produire une grande impression sur les cercles de Vienne et en particulier sur la cour, et il est probable que les témoignages d'amitié donnés par le roi d'Italie ne sont pas restés sans réponse.

On se demande maintenant, en présence de la mort de Victor-Emmanuel, si le nouveau roi s'opposerait avec la même fermeté à des aspirations ultranationales éventuelles, qui chercheraient un appui dans le nouveau ministère Depretis, et si il aura, dès son avènement au trône, assez d'autorité pour faire que sa volonté royale soit décisive à cet égard. Cette question est dans tous les esprits, mais on n'ose pas la formuler ouvertement. »

Pesth, 19 janvier.

D'après des avis de La Haye, il serait question d'un projet de mariage entre le prince d'Orange et la princesse Béatrix d'Angleterre.

— La Gazette de l'Allemagne du Nord publiait dernièrement la note que voici :

« Le bruit a couru dernièrement que le chancelier de l'empire rentrerait à Berlin le 22 janvier. D'après des avis de Vörzlin, cette nouvelle est erronée. Il est vrai que le prince chancelier a exprimé, il y a trois semaines, l'espoir de pouvoir revenir à Berlin vers la fin de l'année, mais une indisposition survenue depuis ce moment a empêché le prince de Bismark de quitter sa chambre et même son lit. Il est donc encore impossible, à cette heure, qu'on songe même à fixer la date de son retour à Berlin. »

ANGLETERRE. — On télégraphie de Londres, 19 janvier :

« Le cardinal Manning a télégraphié de Rome qu'il autorisait une messe solennelle dans l'église italienne pour le repos de l'âme de Victor-Emmanuel, en recommandant de prendre les précautions nécessaires pour que le service religieux ne dégénérât pas en manifestation politique. »

ITALIE. — La Franc-Maçonnerie et Victor-Emmanuel. — Sous ce titre, la *Voce della Verità* reproduit, d'après le *Bersagliere*, une circulaire adressée par le Grand-Orient de la Maçonnerie en Italie et dans les colonies italiennes à tous les corps maçonniques de la *Communione italiana*.

« Illustres et très-chers frères, nous portons à votre connaissance la résolution suivante adoptée par le Grand-Orient d'Italie :

« Le Conseil de l'Ordre a été interrogé par beaucoup de Loges sur le point de savoir si et de quelle manière, alors qu'il s'agit d'un personnage étranger à notre Institution, elles peuvent s'associer aux manifestations du deuil du pays à l'occasion de la mort du premier roi d'Italie, lequel a conduit l'armée italienne sur les champs de

pourtant son lait, et les soins assidus de la Tête-Carrée, firent plus pour le rétablissement de Lismore que les nonchalants avis du vétérinaire de la commune.

Enfin le maçon, sauvé par son affectueuse garde-malade, crut devoir la récompenser en l'épousant, et en la chargeant du poids des jours qu'elle lui avait conservés.

Unique fruit de cette union tardive, Mary naquit pour la consolation de sa pauvre mère.

En effet, les habitudes de Lismore et non ses forces étaient revenues ; et ne retrouvant plus la joie au fond du verre, il y puisait la colère, et la mauvaise humeur.

Quoique sa femme, toute disgraciée qu'elle était, parût plus jeune que lui, car le temps et le travail usent moins que l'intempérance, bientôt il lui reprocha son âge, puis sa laideur, puis ses infirmités.

Apprendre à supporter, c'est apprendre à vivre, et la Tête-Carrée, toute simple et ignorante qu'elle était, avait fait un laborieux apprentissage de cette difficile science.

Elle tournait du côté de la menace l'œil qui ne voyait pas, du côté de l'injure l'oreille qui n'entendait point.

(A suivre.)

bataille de l'indépendance et a fini ses jours à son poste, à Rome. Il s'est réuni, en vertu d'une convention extraordinaire, le 13 janvier courant, et, à l'unanimité, il a résolu de laisser, à titre exceptionnel, aux corps maçonniques de la *Communione italiana*, pleine liberté de faire telles démonstrations qu'ils jugeront opportunes, dans les formes permises par les Réglements de l'Ordre. »

» Agréer, illustres et très-chers frères, notre fraternel salut.
» Donné, dans la vallée du Tibre, à l'Orient de Rome, le 13^e jour de la XI^e année du V. L. — 000877, et de l'E. V., le 13 janvier 1878.
» Le grand-maître,
» GIUSEPPE MAZZONI.

» Le grand-secrétaire,
» LUIGI CASTELLAZZO. »

Guerre d'Orient.

Constantinople, 19 janvier.

Les troupes qui formaient la garnison d'Andrinople se sont retirées à Tchataldia, point central de la ligne des fortifications de Constantinople.
On croit que les Russes entreront ce soir à Andrinople.

Cologne, 19 janvier.

La *Gazette de Cologne* publie la dépêche suivante de Vienne, en date du 18 janvier :

« Voici ce que l'on sait ici au sujet des préliminaires de paix.

» La Grèce ne reçoit aucun accroissement notable de territoire.

» La Thessalie, l'Épire, la Roumélie et Trébizonde demeurent entre les mains de la Turquie.

» La Russie reçoit Kars et Erzeroum.

» La Roumanie cède la Bessarabie à la Russie ; elle reçoit en échange la Dobroudja, ainsi qu'une indemnité de guerre en argent.

» En ce qui concerne la Bulgarie, la Serbie, le Monténégro et la Bosnie, les arrangements que l'on connaît sont maintenus.

» La Russie est prête à laisser tomber la question des Dardanelles afin d'enlever à l'Angleterre tout prétexte de formuler une objection. » (Correspondance Havas.)

Londres, 21 janvier, 8 h., matin.

On télégraphie de Vienne au *Morning Advertiser* :

« L'Angleterre, l'Autriche et l'Italie proposent un congrès européen. »

Londres, 24 janvier, 8 h. 15, matin.

On mande de Vienne au *Standard* :

« La Russie a fait savoir à l'Autriche qu'il ne s'agissait de signer à Andrinople que des préliminaires de paix ; ce qui n'affecte pas les intérêts des puissances garantes. »

Londres, 21 janvier, 6 h. 50, matin.

On télégraphie de Vienne au *Daily News* qu'une panique indescriptible règne à Constantinople. (Maclean.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE.

Dimanche a eu lieu la seconde soirée donnée cette saison, par la musique municipale, à ses souscripteurs et à ses invités. Dès sept heures et demie, les salons de l'Hôtel-de-Ville étaient déjà envahis par un public nombreux et distingué, toujours de plus en plus empressé à se rendre aux fêtes musicales périodiquement organisées pendant l'hiver.

Le programme était bien composé. Il y avait quatre morceaux pour la musique d'harmonie : une fantaisie sur *Martha*, un quatuor de saxophones sur des motifs de *Zampa*, la grande valse intitulée *Le Tour du Monde*, et enfin la ravissante polka avec imitation du ramage des oiseaux. Dans le quatuor, les saxophones ont fait merveille sur cet instrument. D'ailleurs, la façon dont les morceaux ci-dessus ont été exécutés fait le

plus grand honneur à M. Meyer et à ses musiciens.

Un amateur, M. C..., qui ne refuse jamais son concours aux soirées de ce genre ou lorsqu'il s'agit de quelque œuvre de charité, a chanté d'une voix très-sympathique la romance *le Papillon et la Fleur*. Le public l'en a remercié par ses bravos.

Le chœur, *Sur les Remparts*, par plusieurs amateurs, a obtenu un grand succès. L'auditoire était réellement sous le charme de ces voix bien timbrées, de ces accords si purs et si harmonieux. Il va sans dire que nos dilettantes ont chaleureusement exprimé aux chanteurs le plaisir qu'ils leur avaient fait éprouver.

La note gaie du concert a été donnée par M. Marliac, dont les amateurs ont eu maintes fois l'occasion d'apprécier la verve et l'entrain. Ses deux chansonnettes, *Y m'manque que qu'chose* et *Au contraire*, ont fort divertit le public et provoqué à diverses reprises des éclats de gaieté et des applaudissements. Il a été rappelé chaque fois pour répéter son dernier couplet.

Avec de tels éléments de succès, il n'est pas surprenant que les soirées de la musique municipale n'attirent la foule à la Mairie, dont les salons sont trop étroits pour semblables circonstances.

AVIS

Par jugement du Tribunal civil de Saumur du 15 décembre 1877, le Domaine a été autorisé à remplir les formalités prescrites par l'article 770 du Code civil, à l'égard des successions en déshérence de :

1° Legroux, Valéry-Marie-Narcisse, décédé à Saumur, le 3 février 1862 ;

2° Thomas, Charles, ou Thomas dit la Joie, décédé à Tigné, le 6 juin 1810 ;

3° Luce, Charles, époux de Louise ou Louise-Perrine Perdoux, décédé à Brains-sur-Allonnes, le 26 juin 1834 ;

4° Perdoux, Louise, ou Louise-Perrine Perdoux, veuve de Charles Luce, décédée à Brains-sur-Allonnes, le 20 mai 1843 ;

5° Gabiller, René, décédé à Saint-Lambert-des-Lèves, le 4 décembre 1842, et

6° Biémon, Renée, sa femme, décédée au même lieu, le 10 janvier 1842 ;

7° Sourdeau, Madeleine-Louise, veuve de Urbain Tranchant, domiciliée à Trèves-Cunault et décédée à Gennes, le 9 mars 1876.

Mercredi matin, quand le train de cinq heures eût passé près de l'aiguille de Thouars, du côté de Bressuire, on trouva à cet endroit, sur les rails, le corps d'un homme affreusement mutilé. Les jambes et un bras avaient été broyés par les roues. Cependant le malheureux qui avait reçu ces effroyables blessures vivait encore.

On reconnut que c'était un mécanicien nommé Mouret, âgé de trente-cinq à trente-six ans. Il déclara qu'il s'était placé lui-même sur les rails, dans l'intention de se faire écraser par la locomotive. Trois quarts d'heure après l'accident, il mourait dans les plus cruelles souffrances.

Roiffé. — Une mort, survenue dans les circonstances les plus singulières, est celle du sieur Dalmas, âgé de 45 ans, journalier à Roiffé (Vienne), le 15 courant, a été trouvé brûlé dans sa charrette, sur le chemin de ceinture du bourg de Morton.

Le visage et le corps étaient carbonisés ; la peau était parcheminée. Néanmoins, il donnait encore signe de vie.

Ce malheureux s'était attardé à boire. Vers 9 heures, il était entré chez les époux Guilleret pour allumer sa lanterne ; puis il était monté sur sa charrette en plaçant sa lanterne près de lui. Ivre, il se sera endormi, et le feu se sera communiqué à ses vêtements, sans même qu'il s'en aperçût. — Il laisse une veuve et deux enfants.

POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« La gendarmerie de Clan vient de faire une excellente prise dans la personne d'un vagabond que tout semble désigner comme un dangereux malfaiteur.

» Il répond au nom de Jean Dubois, âgé de 34 ans, et se donne comme originaire de Leugny ; mais le lieu de sa naissance n'a pu être encore vérifié.

» Taillé en hercule, il avait été vu, il y a deux jours, aux environs de Poitiers et signalé à l'autorité comme ayant commis des

escroqueries dans cette ville, notamment au préjudice de M. Cartier, aubergiste à la Porte-de-Paris.

» Au moment où on l'a arrêté, à la gare de Clan, il venait encore de tenter de dépouiller de cinquante francs un propriétaire de cette localité, et prenait un billet pour Poitiers.

» Il portait à sa boutonnière le ruban de la médaille militaire et, dans ses poches, un pistolet chargé et amorcé.

» Après avoir essayé de soutenir qu'il avait conquis sa décoration à Sedan, comme chasseur d'Afrique, il a fini par avouer qu'elle était de pure fantaisie.

» Le soir même, il était incarcéré à la prison de Poitiers. »

NANTES.

Nous lisons dans l'*Espérance du peuple*, à propos d'une représentation théâtrale :

« Mercredi soir, toute la fine fleur de nos radicaux se pressait dans la salle de la Renaissance à la représentation de *Marceau*, ou *les Enfants de la République*, avec la pensée d'y répéter en chœur la *Marseillaise* des plus beaux jours.

» L'enthousiasme, chauffé à l'avance par des affiches tapageuses, ne s'est pas refroidi un instant. Jamais, au grand jamais, de pareils cris n'avaient retenti sous les voûtes de la Renaissance, et, de l'aveu des républicains qui présidaient cette représentation, jamais on n'avait mieux enlevé le prétendu chant national et mieux crié : Vive la République.

» Le drame historique de *Marceau* prêtait merveilleusement aux circonstances, et c'est à dessein qu'on l'avait arraché aux vers et à la poussière pour le jeter en pâture aux passions populaires.

» Nous ne dirons rien de ce drame sans mériter littéraire, qui n'a d'autre titre à l'attention publique que de mettre en scène de nombreux uniformes et de longs panaches tricolores.

» Le héros de la pièce, Marceau, général républicain, a été couvert d'applaudissements et lorsqu'il est venu déclarer que, soldat discipliné devant l'ennemi, il était devant la loi de son pays un citoyen soumis et obéissant, la foule a trépigé, battu des mains et crié bravo ! donnant suffisamment à entendre qu'elle approuvait ainsi la conduite du commandant Labordère et blâmait sa mise en disponibilité.

» Tous les acteurs ont été accueillis avec une faveur marquée. Un triste personnage, une sorte d'intrus, un abbé de contrebande, récitant de doucereuses tirades en l'honneur de la République, a passionné le public ; une soutane sur le théâtre, un prêtre, mêlé à une intrigue, ne pouvait manquer d'avoir du piquant ; on le trouvait à sa place, et les frères et amis aimaient les allures de ce faux clercal.

» Voici un autre personnage qui s'avance sur la scène, c'est Robespierre ; et la foule d'acclamer ce grand scélérat, qui personnifie l'odieuse régime de la Terreur et qui couvrit la France de deuils et de ruines !

» Cette ovation, dans notre ville de Nantes, tout à côté de la demeure de Carrier, entre la place du Bouffay et la place Viarmes, en faveur de l'une des figures les plus sinistres de la Révolution, a soulevé l'indignation des honnêtes gens que la curiosité avait attirés au théâtre de la Renaissance. Nous partageons leur indignation et nous protestons avec nos concitoyens contre la mise à la scène de drames qui sont à la fois une offense à toutes les bienséances, un défi à l'autorité et une provocation dangereuse aux passions politiques.

» Comment et sous quel prétexte la musique militaire a-t-elle été appelée à prêter son concours au directeur du théâtre ?

» Les musiciens se sont-ils associés, et dans quelle mesure, à cette manifestation politique ?

» Que s'est-il passé ?

» Le *Phare*, dans son numéro de vendredi, annonce que l'autorité militaire a défendu à la musique du 64^e de prêter désormais son concours à cette représentation, et aux militaires d'y assister.

» Nous approuvons une mesure qui a pour but d'empêcher les militaires de se mêler à des manifestations, toujours compromettantes pour la discipline militaire, et si nous n'avons pas parlé plus tôt d'un incident fort insignifiant en lui-même, que le *Phare de la Loire* veut élever à la hauteur d'un événement, c'est que nous nous som-

mes toujours fait un devoir de respecter les décisions de l'autorité militaire. »

Voici, d'après le *Phare de la Loire*, l'arrêté pris par le général commandant supérieur des subdivisions de la Loire-Inférieure :

« A la suite du scandale révolutionnaire et antisocial qui a eu lieu au théâtre de la Renaissance, à l'occasion d'un drame intitulé : *Marceau ou les Enfants de la République*, dans les péripéties duquel les plus funestes principes sont émis, les plus déplorables exemples donnés aux militaires, et l'histoire complètement dénaturée, sorte de manifestation démagogique dans laquelle se sont trouvés compromis les figurants appartenant à l'armée, au mépris des convenances les plus élémentaires du directeur du théâtre et de la dignité qui était imposée à M. le chef de musique, en ne laissant pas des hommes se mêler au chant de la *Marseillaise*, entonnée par tout le personnel du théâtre, ainsi que par la salle entière, composée de la lie de la population de Nantes, le général de division arrête ce qui suit :

» 1° Le Théâtre de la Renaissance est consigné aux troupes jusqu'à nouvel ordre.

» 2° L'officier de service prendra le nom et fera sortir de la salle les militaires qui s'y trouveraient.

» 3° La Place enverra immédiatement aux chefs de corps de la garnison l'ordre de n'accorder au directeur de ce théâtre ni la musique, ni les figurants, ni les chevaux de la garnison.

» 4° A l'avenir, lorsqu'une demande sera faite par le directeur du théâtre pour obtenir le bénéfice qui lui avait été accordé en toute confiance jusqu'à présent, il devra déposer quinze jours à l'avance, au bureau de la Place, le manuscrit de la pièce représentée, dans laquelle devront figurer des militaires, et le commandant de la Place sera chargé, sous sa responsabilité, de vérifier s'il y a inconvénient à accorder cette autorisation, auquel cas la demande du directeur devra être rejetée.

» Nantes, le 17 janvier 1878.

» Le général commandant supérieur des subdivisions de la Loire-Inférieure.

» Par ordre :

» Le colonel commandant de l'état-major,

» HUBERT-CASTEX. »

Ajoutons que le chef de musique a été puni de quinze jours d'arrêt.

L'ordre adressé par le commandant de la place de Nantes aux troupes de la garnison est ainsi conçu :

« Le général commandant la place porte à la connaissance des troupes de la garnison l'arrêté suivant, pris par M. le général commandant supérieur des subdivisions de Loire-Inférieure et de Vendée, à l'occasion d'une manifestation démagogique dans laquelle se sont trouvés compromis des figurants appartenant à l'armée :

» 1° Jusqu'à nouvel ordre, le théâtre de la Renaissance est consigné aux militaires de tout grade ;

» 2° L'officier de service fera sortir de la salle les militaires qui s'y trouveraient, après avoir pris leurs noms ;

» 3° Il ne sera plus accordé de figurants militaires au directeur de ce théâtre, s'il n'a soumis préalablement à l'examen du commandant de la place le manuscrit de la pièce à représenter dans laquelle doivent figurer les militaires.

» Nantes, le 17 janvier 1878.

» Pour le général commandant la place :

» Le lieutenant-colonel major de la garnison,

» Signé : HERVE. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et C^{ie}**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JANVIER 1878.													
Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 1/2 %			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	630		10	Canal de Suez	770					
4 1/2 %			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	665	2	50	Crédit Mobilier esp.	573	75		3 75		
5 %			Crédit Mobilier	161	25		Société autrichienne	138	75	1	20		
Obligations du Trésor, t. payé			Crédit foncier d'Autriche	127	50		OBLIGATIONS.						
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Charentes, 500 fr. t. p.	168	75	1	Orléans	341	25				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	168	75	1	Paris-Lyon-Méditerranée	335					
1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	195			Est	331					
1869, 3 %			Midi	785			Nord	341	50				
1871, 3 %			Orléans	1112	50	5	Ouest	334					
1875, 4 %			Ouest	705			Midi	333					
1876, 4 %			Vendée, 500 fr. t. p.				Charentes	300					
Banque de France			Compagnie parisienne du Gaz	1340			Yendée	167					
Comptoir d'escompte			C. gén. Transatlantique	500			Canal de Suez	547					
Credit agricole, 200 f. p.													
Credit Foncier colonial, 300 fr.													

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
 (Service d'hiver, 24 décembre).
 DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 4 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
 5 — 1 — — — — — omnibus-intérim.
 6 — 25 — — — — — soir.
 7 — 10 — — — — — express.
 8 — 15 — — — — — omnibus.
 10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).
 DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 26 minutes du matin, direct-intérim.
 8 — 31 — — — — — omnibus.
 9 — 40 — — — — — soir.
 12 — 40 — — — — — express.
 4 — 14 — — — — — omnibus-intérim.
 10 — 38 — — — — — omnibus-mixte.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 45^e ANNÉE (1877).
 Prix du volume broché 7 fr. »
 — cartonné 8 50
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORÉESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.
 LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 PRIX DE L'ABONNEMENT:
 Paris 7 fr. »
 Départements 8 50
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORÉESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
 1 volume broché 7 fr. »
 Cartonné 8 50
 ALMANACHS DU MAGASIN PITTORÉESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
 Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORÉESQUE: 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
 Prix 15 fr.
 VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES: 4 volumes, 941 gravures.
 Prix de chaque volume broché 6 fr.
 L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15 »
 LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 4 volume in-4^e. — 2^e édition.
 Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15 »
 LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8^e.
 Prix, pour Paris, broché 15 fr.
 — cart., doré sur tranche 18 »

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
 Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
 On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 Pour entrer en jouissance de suite,
Le MOULIN GEORGET
 Situé sur les Châteaux, à Saumur.
 Beaux logements et jardin.
 Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.
 S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
 MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
 MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
 S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.
 Commune de Grézillé.

ADJUDICATION DE TRAVAUX
 Le Maire de la commune de Grézillé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Grézillé, le dimanche 3 février 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :
 1^o 1376 mètres courants de terrassements. 957 f. 40
 2^o 1576 mètres courants d'empierrements. 4,334 20
 3^o Ouvrages d'art (l'aqueduc) 167 33
 Total 5,458 f. 93
 Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennez et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

AVIS.
 M. Victor DELAVAU demande, pour sa maison de campagne de La Mouche, commune de Cizay, un domestique marié, connaissant un peu de jardinage et la culture de la vigne.

A LA VILLE DE PARIS
 Place Saint-Pierre.
 On demande une demoiselle pour le rayon de mercerie.

AVIS.
 On demande à louer présentement un BEAU MAGASIN, pour le commerce de modes et lingerie.
 S'adresser au bureau du journal.

NOUVELLE FRANCE.
Colonie libre de Port-Breton.
 Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays.
 S'adresser à M. le marquis DE RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

ON DEMANDE un Associé ou Commanditaire, avec 300,000 fr. garantis, pour donner de l'extension à une des 1^{res} maisons de vins et eaux-de-vie d'un département viticole. Affaires augmentant chaque année : 1,500,000 fr. Bénéfice net : 80,000 fr. Références 1^{er} ordre. Position assurée. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, à PARIS.

M. RIELLANT ET SA FILLE
 Chirurgien et Mécanicien Dentiste,
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
 Maison Beurois.
 Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
 Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
 A. CLOSIER, Successeur,
 Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
 Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
 Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
 On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

On demande des ajusteurs-mécaniciens.
 S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
 ABONNEMENTS :
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
 Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.
 La collection se compose actuellement de 38 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
 Le volume broché pour Paris 5 fr. — pour les départements 4 fr.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
 Paraissant tous les samedis
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 5 fr. par an.
 Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
 Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
 Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

LIBRAIRIE ABEL PILON
 A. LE VASSEUR, gendre et successeur
 33, rue de Fleurus, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
 CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition
 PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS
 Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.
 Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.
 DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS
 CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, ETC.

Pour paraître en Janvier 1878 :
GRAND ATLAS
 départemental
 De la France, de l'Algérie et des Colonies
 106 CARTES IN-FOLIO, GRAVÉES SUR CUIVRE ET AU BURIN
 Contenant l'indication de toutes les Communes composant chaque département
 ACCOMPAGNÉES D'UN TEXTE EXPLICATIF, HISTORIQUE ET STATISTIQUE
 D'UN TABLEAU DES DÉPARTEMENTS PAR ARRONDISSEMENTS ET CANTONS, ET DE LA NOMÉNCLATURE GÉOGRAPHIQUE DES CÉLÉBRITÉS DE LA FRANCE
 Nous ne saurions trop appeler l'attention sur cette publication, faite avec la plus scrupuleuse exactitude, et à laquelle nous avons apporté tous nos soins.
 Cet ouvrage, d'une utilité incontestable pour toute personne désireuse de connaître la géographie de la France, est absolument indispensable aux industriels, négociants, commissionnaires, officiers ministériels, etc., etc.
 2 forts volumes in-folio reliés. Prix : 125 fr.
 POUR LES SOUSCRIPTIONS FAITES AVANT FIN JANVIER 1878 :
 Cent francs
 PAYABLES 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS
 Toute demande ne peut être inférieure à 20 francs. Envoi franco des Catalogues

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
 ET
TOILETTE DE PARIS
 Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE
 Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
 Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS
 Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.
 Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.
 La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.
 Saumur, imprimerie de P. GODET
 Certifié par l'imprimeur soussigné.